



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 DECEMBRE 2018

Le **mardi 18 décembre 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 décembre 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Juanita AUGUSTIN, Patrick GIRAUD, Vincent SGARLATA

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à Daniel ROUSSEL, Cécile JOURDAINNE à William GUILLARD, Marie Elise CAREL à Marie-Claude BEAUFILS, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Amandine TAVARES GOMES à François CRAMILLY, Juan Carlos VEGAS à Hubert LUCAS

Absent(s) non excusé(s):

Robin DAVID, Jean Marie ALINE

formant la majorité des membres en exercice.

Madame LANGLOIS est nommée secrétaire de séance.

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET LE TRANSPORT DE FONDANTS ROUTIERS EN VRAC ET EN SACS - CM/18/156

Il est rappelé au Conseil Municipal que la constitution de groupement de commandes a l'avantage pour les acheteurs publics de faciliter la mutualisation des procédures de marchés publics et de contribuer à la réalisation d'économies d'échelle sur les achats.

Les communes d'Amfreville-la-Mivoie, Bois-Guillaume, Darnetal, Duclair, Fontaine-sous-Préaux, Franqueville-Saint-Pierre, Gouy, Jumièges, La Neuville-Chant-d'Oisel, Maromme, Le Trait, Notre-Dame-de-Bondeville, Petit-Quevilly, Roncherolles-sur-le-Vivier, Rouen, Saint-Martin-de-Boscherville, Saint Martin-du-Vivier, Val-de-la-Haye et Yville-sur-Seine ont des besoins communs en matière de fourniture et transport de fondants routiers en vrac et en sacs et envisagent de mettre en place un groupement de commandes en ce domaine. La Métropole Rouen Normandie serait nommée coordonnateur du groupement.

La création de ce groupement doit se concrétiser par la conclusion d'une convention constitutive de groupement de commandes. Conformément à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, la convention constitutive définit les règles de fonctionnement du groupement.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention joint à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer celle-ci.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU le rapport de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT que la constitution de groupement de commandes a l'avantage pour les acheteurs publics de faciliter la mutualisation des procédures de marchés et de contribuer à la réalisation d'économies d'échelles sur les achats.

APPROUVE le projet de convention constitutive de groupement de commandes entre les communes d'Amfreville-la-Mivoie, Bois-Guillaume, Darnetal, Duclair, Fontaine-sous-Préaux, Franqueville-Saint-Pierre, Gouy, Jumièges, La Neuville-Chant-d'Oisel, Maromme, Le Trait, Notre-Dame-de-Bondeville, Petit-Quevilly, Roncherolles-sur-le-Vivier, Rouen, Saint-Martin-de-Boscherville, Saint Martin-du-Vivier, Val-de-la-Haye et Yville-sur-Seine relatif à la fourniture et transport de fondants routiers en vrac et en sacs

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ladite convention et l'ensemble des actes y afférents.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le
19 décembre 2018

Patrick CALLAIS,
MAIRE

